

Communiqué de presse - 26 novembre 2020

PAC et Green Deal, quelle compatibilité ? Une étude de chercheurs d'INRAE et d'AgroParisTech sur les priorités climatiques et environnementales pour la future PAC

Partant du constat que les pratiques agricoles et alimentaires de l'Union européenne ne répondent pas aux ambitions et aux objectifs quantitatifs du Pacte Vert ¹ pour l'Europe relatifs au climat, à l'environnement, à la nutrition et à la santé, une équipe d'experts d'INRAE et d'AgroParisTech, emmenée par Hervé Guyomard et Jean-Christophe Bureau, propose un ensemble de recommandations pour la future Politique Agricole Commune (PAC).

Réalisée à la demande du Parlement européen, cette étude remise le 23 novembre, vient contribuer à la réflexion au moment où s'engagent les discussions sur la future PAC entre la Commission européenne, le Parlement et le Conseil. L'ambition climatique et environnementale de la prochaine PAC est aujourd'hui au cœur du débat et l'enjeu est de dégager des compromis et recommandations pour une PAC conciliant performances environnementales, économiques et sociales.

Réalisée à la demande du Parlement Européen, l'étude des experts d'INRAE et d'AgroParisTech fait plusieurs recommandations nécessaires au renforcement des exigences climatiques et environnementales de la future PAC en cohérence avec les objectifs du Pacte Vert. Parmi les dispositions essentielles à mettre en œuvre selon eux figurent le renforcement de la conditionnalité, qui oblige à un respect d'exigences minimales pour bénéficier des aides du premier pilier de la PAC, des éco-régimes ambitieux ciblant prioritairement la réduction des émissions de gaz à effet de serre et la préservation de la biodiversité, et la sanctuarisation de budgets dédiés aux mesures climatiques et environnementales dans les deux piliers.

Par ailleurs, la gouvernance de la future PAC, dans le cadre des plans stratégiques nationaux, devrait être améliorée. Il s'agit notamment de s'assurer que lesdits plans incluront les objectifs du Pacte Vert et de garantir un suivi de leur mise en œuvre, permettant des actions correctives en cours de route.

¹ La stratégie du Pacte Vert pour l'Europe est la feuille de route adoptée par l'UE qui vise à rendre l'UE climatiquement neutre en 2050. Elle se décline en plan d'actions destiné à promouvoir l'utilisation efficace des ressources en passant à une économie propre et circulaire; restaurer la biodiversité et réduire la pollution.

Une application plus efficace du principe « pollueur- payeur » pour mieux légitimer les paiements pour services climatiques et environnementaux

L'application plus efficace du principe du « pollueur-payeur », sur lequel repose la conditionnalité, permettrait selon les auteurs de l'étude de mieux justifier la rétribution des agriculteurs pour leurs efforts au-delà des exigences minimales de la conditionnalité, dans le cadre de l'éco-régime du premier pilier et des mesures climatiques et environnementales du deuxième pilier.

Le renforcement de la conditionnalité passe aussi par le durcissement des critères de plusieurs mesures dites de « Bonnes Conditions Agricoles et Environnementales » (BCAE), par exemple sur les zones humides et les terres non productives. Il passe aussi par l'introduction de nouvelles BCAE relatives aux flux de nutriments, de molécules chimiques et de gaz à effet de serre des exploitations agricoles. Ceci permettrait de mieux connaître ces flux et d'octroyer des aides aux agriculteurs les plus efficaces dans ces domaines.

Une réaffectation des soutiens du premier pilier en faveur de la lutte contre le changement climatique, la protection de la biodiversité et le bien-être animal

Les mesures de l'éco-régime², entièrement financées par le budget européen, doivent viser les biens publics mondiaux, à savoir l'atténuation du changement climatique, la préservation et le rétablissement de la biodiversité, ainsi que le bien-être des animaux. Dans cette optique, les auteurs de l'étude proposent de réserver 15% des aides du premier pilier aux mesures d'atténuation du changement climatique et un même pourcentage aux mesures en faveur de la biodiversité. Les mesures du second pilier, cofinancées par les Etats membres, devraient être ciblées sur les biens publics locaux, notamment la quantité et la qualité de l'eau, la fertilité des sols et la diversité des paysages : 35% des dépenses du deuxième pilier devraient être consacrées à des mesures climatiques et environnementales.

L'étude souligne également la nécessité de mettre en place des mécanismes d'ajustement aux frontières de l'Union permettant d'imposer des exigences climatiques et environnementales équivalentes aux producteurs non européens.

Enfin, l'étude souligne qu'agir via la seule PAC ne permettra pas de changer de façon substantielle et efficace les systèmes agri-alimentaires et qu'une politique alimentaire globale et cohérente, comprenant des interventions ciblant les régimes alimentaires, est nécessaire.

Références

Research for the AGRI Committee - The Green Deal and the CAP: policy implications to adapt farming practices and to preserve the EU's natural resources, nov. 2020; Hervé GUYOMARD; Jean-Christophe BUREAU; Vincent CHATELLIER; Cécile DETANG-DESSENDRE; Pierre DUPRAZ; Florence JACQUET; Xavier REBOUD; Vincent REQUILLART; Louis-Georges SOLER; Margot TYSEBAERT

[https://www.europarl.europa.eu/thinktank/en/document.html?reference=IPOL_STU\(2020\)629214](https://www.europarl.europa.eu/thinktank/en/document.html?reference=IPOL_STU(2020)629214)

² Les écorégimes sont un nouvel instrument pour accompagner les agriculteurs vers la transition écologique. Selon l'accord du 21/10/2020, les États membres s'engagent à consacrer au moins 20 % de l'enveloppe accordée au titre du pilier 1 – celui des paiements directs, soit 75 % du budget de la PAC – à des programmes ayant un bénéfice environnemental.

Résumé en français :

[https://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/STUD/2020/629214/IPOL_STU\(2020\)629214\(SUM01\)_FR.pdf](https://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/STUD/2020/629214/IPOL_STU(2020)629214(SUM01)_FR.pdf)

Contacts scientifiques :

Hervé Guyomard - herve.guyomard@inrae.fr

Direction scientifique Agriculture INRAE

Jean-Christophe Bureau - jean-christophe.bureau@agroparistech.fr

UMR Economie publique AgroParisTech - Paris

Centre Ile-de-France Versailles-Grignon

Contacts presse :

Service de presse INRAE : 01 42 75 91 86 – presse@inrae.fr

Relations presse AgroParisTech : Monique Mizart : 06 71 92 43 60 – monique.mizart@agroparistech.fr

INRAE, l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement, est un acteur majeur de la recherche et de l'innovation créé le 1er janvier 2020. Institut de recherche finalisé issu de la fusion entre l'Inra et Irstea, INRAE rassemble une communauté de 12 000 personnes, avec 268 unités de recherche, service et expérimentales implantées dans 18 centres sur toute la France. L'institut se positionne parmi les tout premiers organismes de recherche au monde en sciences agricoles et alimentaires, en sciences du végétal et de l'animal, et se classe 11ème mondial en écologie-environnement. Il est le premier organisme de recherche mondial spécialisé sur l'ensemble « agriculture-alimentation-environnement ». INRAE a pour ambition d'être un acteur clé des transitions nécessaires pour répondre aux grands enjeux mondiaux. Face à l'augmentation de la population, au changement climatique, à la raréfaction des ressources et au déclin de la biodiversité, l'institut construit des solutions pour des agricultures multi-performantes, une alimentation de qualité et une gestion durable des ressources et des écosystèmes.

la science pour la vie, l'humain, la terre

Rejoignez-nous sur :



www.inrae/presse

A propos d'AgroParisTech - AgroParisTech est l'institut des sciences et industries du vivant et de l'environnement, sous tutelle des ministères en charge de l'agriculture et de l'enseignement supérieur. Acteur de l'enseignement supérieur et de la recherche, ce grand établissement de référence au plan international s'adresse aux grands enjeux du 21e siècle : nourrir les hommes en gérant durablement les territoires, préserver les ressources naturelles, favoriser les innovations et intégrer la bioéconomie.

L'établissement forme en s'appuyant sur la recherche et sur ses liens aux milieux professionnels des cadres, ingénieurs, docteurs et managers, dans le domaine du vivant et de l'environnement, en déployant un cursus ingénieur, une offre de master et une formation doctorale en partenariat avec de grandes universités françaises et étrangères, ainsi qu'une gamme de formation professionnelle continue sous la marque "AgroParisTech Executive".

AgroParisTech se structure en 10 centres et campus en France dont 4 en Ile-de-France, 5 départements de formation et de recherche, 22 unités mixtes de recherche, une unité de recherche et développement, 1 ferme expérimentale, 2 halles technologiques, des tiers-lieux ouverts dits "InnLab" et compte plus de 2300 étudiants dont 13% de doctorants et 250 enseignants-chercheurs.

AgroParisTech est membre du consortium ParisTech, membre fondateur de l'Université Paris-Saclay et membre de l'Institut Agronomique Vétérinaire et Forestier de France.

Plus d'informations sur : www.agroparistech.fr